

Communiqué de presse

Paris, le 13 mai 2014

La Banque Palatine lance PALATINE EUROPE OPPORTUNITE 2 Produit présentant un risque de perte en capital

La Banque Palatine, banque des entreprises et banque du patrimoine du Groupe BPCE, a procédé ce jour au lancement auprès de ses clients de PALATINE EUROPE OPPORTUNITE 2 (**code ISIN FR0011839836**) (Eligibilité : Compte-titres hors PEA et assurance vie).

PALATINE EUROPE OPPORTUNITE 2 (**code ISIN FR0011839836**) est un produit dédié aux investisseurs souhaitant **profiter de la hausse potentielle du marché actions européen** dans la limite, le cas échéant, du mécanisme de remboursement anticipé automatique tout en bénéficiant d'une garantie en capital à maturité tant que, à cette date, l'indice sous-jacent-Euro Stoxx 50[®] (l'« Indice » hors dividendes) ne baisse pas en dessous de 60% de son niveau initial. Si l'indice venait à clôturer au-dessous de ce niveau à la maturité, alors les investisseurs seraient exposés à la perte de l'Indice et subiraient donc une perte en capital pouvant être partielle ou totale.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Type	Obligation de droit français
Emetteur	Banque Palatine
Devises	Euro
Code ISIN	FR0011839836
Cotation	Euronext Paris
Eligibilité	Compte-titres (hors PEA) et assurance-vie
Date d'émission	7 août 2014
Valeur nominale indiquée	1.000 EUR
Période de souscription	Du 29 avril 2014 au 31 juillet 2014 au plus tard
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale indiquée
Date d'échéance	14 août 2019
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50 [®] (Code Bloomberg: SX5E Index)
Montant minimum de souscription	3.000 EUR, puis par tranche de 1.000 EUR
Marché secondaire	Banque Palatine organisera un marché secondaire quotidiennement avec une fourchette achat/vente de 1% dans des conditions normales de marché
Commission de souscription	Aucune commission ne sera incluse dans le prix de souscription dont devra s'acquitter chaque souscripteur.
Commission de rachat	Néant
Commissions et concessions totales	Banque Palatine percevra une rémunération, à l'émission, de 2,50% au maximum du montant émis, ainsi qu'une rémunération annuelle calculée sur la base de l'échéance des obligations, égale au maximum à 0,80% du montant d'obligations effectivement placées. Le client pourra obtenir le détail de ces frais par simple demande auprès de la Banque Palatine.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Droit Applicable	Droit français

Les modalités des Obligations sont précisées dans un Prospectus en date du 28 avril 2014 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 14-163 à cette date), disponible sur le site Internet de l'AMF (amf-France.org) et sur le site Internet de l'Émetteur (www.palatine.fr). **L'attention des investisseurs est attirée sur la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus.**

A propos de la Banque Palatine

La Banque Palatine, banque des entreprises et du patrimoine du Groupe BPCE, accompagne les entrepreneurs aussi bien sur le plan professionnel que personnel. Elle déploie son expertise auprès des moyennes entreprises et des ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire). Son réseau de 52 agences en France en synergie avec les métiers d'expertise (gestion privée, corporate finance, immobilier, international, salle des marchés...) accompagne aujourd'hui plus de 10000 entreprises et 63000 clients particuliers.

www.palatine.fr & @BanquePalatine

Contact presse Banque Palatine
Mathieu Ferrié : 33 (0)1 55 27 94 34
m.ferrie@palatine.fr

Contact Relations Investisseurs Banque Palatine
Franck Leroy : 33 (0)1 55 27 97 61
f.leroy@palatine.fr